

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

**DECISION DU MAIRE N° 2024-D034**  
**SECURISATION RD 305 - Signalisation**

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2024/033 en date du 09/02/2024, concernant la décision d'engager des travaux de sécurisation des entrées de bourg et de la route du Val de Loir (RD 305),

Vu la fréquentation importante des axes principaux de la RD 305 et RD 61 partie du bourg,

Vu les phases de test, de l'aménagement mis en place sur la route du Val de Loir, route de l'Aumônerie vers la place de l'Église,

Considérant qu'il est nécessaire de limiter la vitesse des véhicules dans le bourg, afin de renforcer la sécurité des usagers,

**DECIDE**

**Article n° 1** : L'entreprise Traçage Service, dont le siège social est situé à St Léonard es Bois - lieu-dit " La Couturelle" - est retenue pour la signalisation de la sécurisation de la RD 305

**Article n° 2** : Le montant de cette opération s'élève à 2 200€ hors taxes, soit 2 640€ toutes taxes comprises

**Article n° 3** : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 18/04/2024  
Le Maire,  
Monique TROTIN

